

1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|---------------------------------------|--|
| Identificateur du produit | Super Iron Out Outdoor |
| Autres moyens d'identification | Pas disponible |
| Utilisation recommandée | Dérouillant |
| Restrictions conseillées | Aucuns connus. |
| Fabricant | Iron Out dba Summit Brands 7201 Engle Road Fort Wayne, IN 46804-5875 US Téléphone: 260-483-2519 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC) |

2. Identification des risques

| | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| Dangers physiques | Corrosif pour les métaux | Catégorie 1 |
| Risques pour la santé | Corrosion et/ou irritation de la peau | Catégorie 1 |
| | Lésion/irritation grave des yeux | Catégorie 1 |
| Risques pour l'Environnement | Non classé. | |
| Risques défini pour OSHA | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--------------------------|--|
| Mot indicateur | Danger |
| Mention de danger | Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |

Conseil de prudence

| | |
|---------------------|---|
| Prévention | Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer la brume ni vapeur. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. |
| Intervention | Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. |

| | |
|-----------------|--|
| Stockage | Garder sous clef. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. |
|-----------------|--|

| | |
|--------------------|--|
| Élimination | Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. |
|--------------------|--|

| | |
|--|----------------|
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucuns connus. |
|--|----------------|

| | |
|---------------------------------------|---|
| Renseignements supplémentaires | 99 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. |
|---------------------------------------|---|

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

| Nom chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | % |
|------------------------------|-------------------------|------------|-------|
| Acide Ethanedioic, dihydrate | | 6153-56-6 | 3 - 7 |

| | |
|-------------------------------------|--|
| Remarques sur la composition | GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200. |
|-------------------------------------|--|

4. Premiers soins

| | |
|---|--|
| Inhalation | En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. |
| Peau | En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/. |
| Yeux | En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/. |
| Ingestion | En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/. |
| Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. |
| Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés. Symptômes de patient de festin. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants. |

5. Mesures de lutte contre le feu

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2). |
| Méthodes d'extinction inappropriées | En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome. |
| Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers | Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. |
| Lutte contre l'incendie / instructions | Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Acide formique |
| Données sur l'explosibilité | |
| Sensibilité aux chocs | Pas disponible. |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Pas disponible. |

6. Procédures en cas de déversement

| | |
|---|--|
| Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer la brume ni vapeur. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
|---|--|

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Ne pas rejeter dans l'environnement.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants. Magasin dans un endroit frais, sec, bien-aéré loin des matériaux incompatibles.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Composants | Type | Valeur |
|--|-----------------------------------|---------|
| Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) | PEL limite d'exposition autorisée | 1 mg/m3 |

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|---------|
| Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) | LECT | 2 mg/m3 |
| | MPT | 1 mg/m3 |

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|---------|
| Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) | LECT | 2 mg/m3 |
| | MPT | 1 mg/m3 |

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Il ya ACGIH pas établie ou des limites d'exposition OSHA PEL pour les produits chimiques dangereux énumérés à l'article 3 de la FS.

Contrôles techniques appropriés

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|-----------------|
| Aspect | Transparent |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Inodore |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | < 1 |
| Point de fusion/point de congélation | Pas disponible. |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition | Pas disponible. |
| Point d'écoulement | Pas disponible. |
| Densité | 1.02 |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau) | Pas disponible. |
| Point d'éclair | Pas disponible. |
| Vitesse d'évaporation | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosivité – inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) | Pas disponible. |
| Pression de vapeur | Pas disponible. |
| Densité de vapeur | Pas disponible. |
| Densité relative | Pas disponible. |
| Solubilité(s) | Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible. |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | Pas disponible. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| Réactivité | L'acide oxalique est un agent réducteur doux et est facilement oxydé. Réagit vigoureusement avec des matières alcalines. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents de réduction. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. |
| Conditions à éviter | Températures élevées. Réagit violemment avec des substances alcalines fortes. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents de réduction. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. |
| Matières incompatibles | Les agents oxydants forts. Acides. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents de réduction. Incompatible avec les bases. Matières alcalines. Oxydants. Chlorites Matières combustibles. Agents de réduction. |
| Produits de décomposition dangereux | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Acide formique |

11. Propriétés toxicologiques

| | |
|--|--|
| Voies d'exposition | Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion. |
| Informations sur les voies d'exposition probables | |
| Ingestion | Entraîne des brûlures de la trachée digestive. |
| Inhalation | Toute inhalation prolongée peut être nocive. |

| | |
|---|---|
| Peau | Entraîne des brûlures sévères à la peau. |
| Yeux | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Composants | Espèces | Résultats d'essais |
|--|---------|--------------------|
| Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Lapin | 20000 mg/kg |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Rat | 1080 mg/kg |
| | | 375 mg/kg |

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Minutes d'exposition

Pas disponible.

Indice d'érythème

Pas disponible.

Valeur d'un œdème

Pas disponible.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Valeur de l'opacité cornéenne

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris

Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive

Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération

Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires

Pas disponible.

Sensibilisation de la peau

Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Mutagénicité

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité

Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.

Toxicité pour la reproduction

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Tératogénicité

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé.

Risque d'aspiration

Pas disponible.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations

Pas disponible.

Nom des produits toxicologiquement synergiques

Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.

| Composants | Espèces | | Résultats d'essais |
|--|---|----------------------------|---------------------------|
| Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) | | | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia | 137.5 mg/L, 48 heures |
| Aquatique | | | |
| Crustacés | CE50 | Puce d'eau (Daphnia magna) | 125 - 150 mg/l, 48 heures |
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. | | |
| Potentiel de bio-accumulation | Données non disponibles. | | |
| Mobilité dans le sol | Données non disponibles. | | |
| Mobilité générale | Pas disponible. | | |
| Autres effets nocifs | On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant. | | |

13. Élimination des résidus

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|--|---|
| Généralités | Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous. |
| Ministère des Transports des États Unis. (DOT) | |
| Requêtes fondamentales pour le transport: | |
| Numéro UN | UN1760 |
| Appellation réglementaire adéquate | Liquide corrosif, n.s.a (Acide Ethanedioic, dihydrate) |
| Classe de danger | 8 |
| Groupe d'emballage | III |
| Dispositions particulières | IB3, T7, TP1, TP28 |
| Exceptions liées au conditionnement | 154 |
| Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada) | |
| Requêtes fondamentales pour le transport: | |
| Numéro UN | UN1760 |
| Appellation réglementaire adéquate | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide Ethanedioic, dihydrate) |
| Classe de danger | 8 |
| Groupe d'emballage | III |
| Dispositions particulières | 16 |

DOT



TMD



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie E - Matière corrosive

L'étiquetage SIMDUT



Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) 1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Acide Ethanedioic, dihydrate (CAS 6153-56-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

Statut de l'inventaire

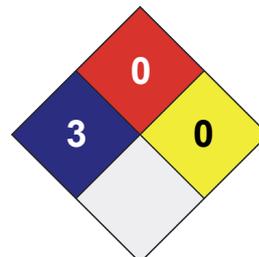
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Sur inventaire (oui/non)* |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|-------------------------|-----|
| Santé | / 3 |
| Inflammabilité | 0 |
| Danger physique | 0 |
| Protection individuelle | X |



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

Date de publication

19-Mai-2015

Date en vigueur

19-Mai-2015

Date d'expiration

19-Mai-2018

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. No de téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010

Redbook revision # 6, 8/13/14